



Le 10 novembre 2022

Madame Maud Ablain
Directrice adjointe,
Direction de l'évaluation environnementale, projets industriels, miniers, énergétiques et nordiques
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
675, boul. René-Lévesque Est, 6e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Mise à jour du projet Authier (Dossier 3211-16-020) - Échéancier - Authier - suivi de la lettre en réponse au MELCC

Madame Ablain,

La présente fait suite à votre lettre du 2 octobre dernier en lien avec la demande d'assujettissement exceptionnel du projet minier Authier faite par Sayona Inc. Dans cette communication, vous nous demandez de fournir plus d'information sur les activités comprises dans l'évaluation demandée afin de vous permettre de mieux cerner le projet.

Vous trouverez, jointes à cette lettre, les sections 2.3 et 2.5 de l'avis de projet, qui contiennent des informations supplémentaires sur le projet Authier.

Nous tenons à porter de nouveau à votre attention qu'avec une capacité d'extraction journalière moyenne de 1 400 tonnes de minerai métallifère, le nouveau projet Authier est nettement sous le seuil établi par le *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets* (chapitre Q-2, r. 23.1) pour être visé par la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE) prévue à l'article 31.1 de la sous-section 4 de la section II du chapitre IV du titre I de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2; la Loi).

Le projet Authier a considérablement été modifié afin de réduire substantiellement l'impact environnemental sur le site. Conséquemment, aucun équipement de concentration, de transformation ni aucun parc à résidus miniers ne seront construits ou installés sur le site. Les opérations s'apparenteront à celles reliées à une carrière.

Je précise également que l'étude d'impact environnementale déposée par Sayona au MELCC en 2020 confirme que le projet Authier n'aura aucun impact sur les sources d'approvisionnement en eau de la société Eska et de la ville d'Amos, qui sont respectivement à 13 km et 20 km du projet. Ce fait a été confirmé une fois de plus par M. Yves Leblanc de Richelieu Hydrogéologie, qui a fait une présentation publique sur l'étude de cas du projet Authier lors du Forum esker 2022 organisé par la Société des eaux souterraines de l'Abitibi-Témiscamingue (SESAT) et qui s'est déroulé les 26 et 27 mai dernier. Le rapport de M. Leblanc fait partie de l'étude d'impact environnementale de Sayona. De plus, Akifer, une firme de génie-conseil embauchée par la municipalité de La Motte pour contrevérifier l'étude de Richelieu Hydrogéologie a également conclu ce qui suit : « ...il est donc logique d'affirmer qu'aucun impact lié aux activités de la mine n'est appréhendé au niveau de la ressource en eau souterraine sollicitée par les exploitants, dont la ville d'Amos et les eaux de source Eska ».

Je tiens à préciser que la fosse du projet Authier se situe géographiquement à l'extrême sud de l'esker St-Mathieu-de-Berry. Un monticule composé d'un socle rocheux ainsi que la ligne de partage des eaux éliminent tout lien hydraulique possible entre la partie nord de l'esker (de laquelle la ville d'Amos, Eska et autres résidents puisent leur eau) et la partie sud dans laquelle aucune activité de puisage ne se trouve. Cet état de situation est connu par toutes les municipalités avoisinantes ou à proximité du projet Authier, par la ville d'Amos, la MRC d'Abitibi, ainsi que par la SESAT.

Enfin, je mentionne que Sayona a effectué une tournée régionale sous forme de « portes ouvertes » dans neuf municipalités voisines des projets de l'entreprise au cours du mois de septembre 2022. La tournée s'adressait à tous les citoyens et avait pour but de répondre à leurs interrogations et de les informer sur les différents projets de l'entreprise et sur leurs états d'avancement. Ce fut une belle occasion pour Sayona de recueillir les commentaires et d'écouter les besoins et préoccupations de la population. L'entreprise s'est engagée à donner un suivi à toutes les questions posées par les citoyens et à poursuivre ses activités de consultations.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Directrice adjointe, nos meilleures salutations.

Annie Blier

Annie Blier
Vice-présidente environnement

PJ : Les sections 2.3 et 2.5 de l'avis de projet

CC :

M. Charles-Olivier Laporte, Direction des projets industriels et miniers

M^{me} Cynthia Claveau, Directrice régionale / Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec

M^{me} Hélène Iraca, Directrice régionale / Direction régionale du contrôle environnemental de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec

M. Guy Laliberté, Chef de la direction, Sayona Inc.

M. Guy Belleau, Vice-Président exécutif et Président du pôle Abitibi-Témiscamingue